

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
7 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le SEPT JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est rassemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents :** Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – Adjoints - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / E. MARRACHE / S. ORIVELLE / M. HOFFART / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON – Conseillers municipaux.

**Excusés représentés :** O. ROYER par L. CLEMENSON / E. COUPET par E. MARRACHE / A. MICHELS par T. VERMEILLE.

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle MARRACHE

**Secrétaire de séance adjointe :** Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

---

La séance est déclarée ouverte à 19 h 08.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** à l'unanimité, Mme Emmanuelle MARRACHE en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Avril 2021.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Avril 2021.
- **PREND ACTE** de la communication par M. le Maire des décisions prises en vertu de ses délégations de pouvoir :
  - \* Décision n° 2021 - D - 005 du 21 Avril 2021 – Décision portant modification d'une régie de recettes annulant et remplaçant la décision n° 2019.D.009 du 24 Juin 2019 pour l'encaissement des recettes des services jeunesse.
  - \* Décision n° 2021 - D - 006 du 21 Avril 2021 – Décision modifiant la régie ALSH de recettes et d'avance en régie d'avances des services jeunesse pour les séjours et les sorties, annulant et remplaçant les décisions municipales suivantes : n° 2016 - D - 004 du 23 Août 2016, n° 2018 - D - 020 du 20 Septembre 2018 et n° 2019 - D - 016 du 9 Octobre 2019.
  - \* Décision n° 2021 - D - 007 du 28 Avril 2021 – Logements sociaux, attribution d'un logement vacant portant sur la signature d'un contrat de location d'une durée de 3 ans à compter du 3 mai 2021, pour un logement situé dans la résidence des bourgades sur la base d'un loyer de 380.15 euros.
  - \* Décision n° 2021 - D - 008 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières – Lot 1 gros œuvre – Charpente – Couverture avec la société RODARI sise 185 rue André DION, ZA les Laurons à NYONS (26 110) pour un montant de 149 376.00 € TTC.

\* Décision n° 2021 - D - 009 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières. Lot 2 Menuiseries extérieures métal – Serrurerie avec la société Miroiterie GV sise 1048 Avenue des marchés BP 80178 à Carpentras (84 205 cedex) pour un montant global de 80 262.13 € TTC réparti comme suit 79 494.13 € TTC pour la tranche ferme et 768.00 € TTC pour la tranche conditionnelle.

\* Décision n° 2021 - D - 010 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières. Lot 3 Cloisons – Doublage – Faux plafonds à la société ISO 9 sise 1646 Chemin des Castillonnes à NOVES (13550) pour un montant global de 34 560.00 € TTC réparti comme suit 18 480.00 € TTC pour la tranche ferme et 16 080.00 € TTC pour la tranche conditionnelle.

\* Décision n° 2021 - D - 011 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières. Lot 4 Menuiseries intérieures et extérieures bois avec la société MOB SAS sise route d'Uchaux à ORANGE (84 100) pour un montant global de 52 200.00 € TTC réparti comme suit 27 600.00 € TTC pour la tranche ferme et 24 600.00 € TTC pour la tranche conditionnelle.

\* Décision n° 2021 - D - 012 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières. Lot 6 Peinture à la société BRES PEINTURE sise 247 avenue de l'armée des Alpes à SARRIANS (84260) pour un montant global de 12 487.80 € TTC réparti comme suit 7 200.00 € TTC pour la tranche ferme et 5 287.80 € TTC pour la tranche conditionnelle.

\* Décision n° 2021 - D - 013 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières. Lot 7 Revêtements de façades à la société LAUGIER, sise Zac de Beauregard BP 80 à JONQUIERES (84150) pour un montant de 54 600.00 € TTC.

\* Décision n° 2021 - D - 014 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières. Lot 8 Electricité à la société SAS E.T.E sise 158 route de Petit Palais à l'ISLE SUR LA SORGUE (84 800) pour un montant global de 24 737.11 € TTC réparti comme suit 16 940.56 € TTC pour la tranche ferme et 7 796.55 € TTC pour la tranche conditionnelle.

\* Décision n° 2021 - D - 015 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de l'ancienne gare de Jonquières. Lot 9 CVC – Plomberie avec la société LARGIER TECHNOLOGIE sise RD 94 à VINSOBRES (26 110) pour un montant global de 33 129.29 € TTC, réparti comme suit 23 760.00 € TTC pour la tranche ferme et 9 369.29 € TTC pour la tranche conditionnelle.

\* Décision n° 2021 - D - 016 du 10 Mai 2021 – Marché de procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement des abords de la gare à la société SRV BAS MONTEL sise 863 chemin de Malautière BP 7 à SORGUES (84 701 cedex 1) pour un montant de 135 113.64 € TTC.

- **PROCEDE, par 21 voix pour, 8 abstentions** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), à la modification du tableau des effectifs en portant création d'un emploi de conseiller numérique, contrat de projet non permanent à temps complet pour une durée prévisible de deux ans, sur le grade d'adjoint administratif.
- **APPROUVE à l'unanimité**, la convention d'intervention foncière avec la SAFER à compter de l'année 2021.

- **APPROUVE, par 27 voix pour, 2 abstentions** (A. DEL BASSO / R. CASTEL), le règlement intérieur du restaurant scolaire
- **M. Sébastien ORIVELLE ne participant pas au vote, APPROUVE, par 19 voix pour, 9 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUALERIDON), le contrat de vacation avec le Dr Anne-Marie ORIVELLE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le règlement intérieur du Pôle Enfance Jeunesse (PEJ),
- **FIXE, par 21 voix pour, 7 contre** (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), **1 abstention** (G. BUCHET), les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022.
- **FIXE, par 25 voix pour, 4 abstentions** (T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD) les tarifs du séjour en Corse pour l'année 2021.
- **FIXE à l'unanimité**, le montant des crédits scolaires pour l'année 2021.
- **APPROUVE, à l'unanimité** les ouvertures de crédits budgétaires, la décision modificative n°1
- **APPROUVE, par 8 voix pour, 21 contre** (L. BISCARRAT / M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK / JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / E. MARRACHE / S. ORIVELLE / E. COUPET / M. HOFFART / A. SCIACQUALERIDON, le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange
- **AUTORISE, à l'unanimité**, les manifestations des 21 Juin, 13 Juillet, 3 à 6 Septembre, 18 et 19 Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Fait à JONQUIERES le 10 Juin 2021,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



La Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MARRACHE



